

AVENANT AU REGLEMENT JEU CONCOURS

ARTICLE 1 : Présentation de la société organisatrice

La société M Publicité Régie Obs, société anonyme au capital de 6 675 390€, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 334 181 708, dont le siège social est situé 80 boulevard Auguste Blanqui – 75013 Paris, ci-après dénommée « l'Organisateur », organise avec la société CEPP, numéro de RCS 572 056 331, domiciliée 85 rue de l'Hérault – 94227 Charenton le Pont, un jeu gratuit sans obligation d'achat nommé "VISIT BRITAIN".

ARTICLE 2 : Date et accessibilité

Le jeu gratuit sans obligation d'achat ci-après débutera le 01/03/2017 à 00 :00 (GMT+1), et se clôturera le 31/03/2017 à 23h59 (GMT+1).

L'Opération est accessible via les adresses URL suivantes :

<http://tempsreel.nouvelobs.com/visit-britain/>

<http://www.telerama.fr/partenaire/visit-britain/on-the-road.php>

ARTICLE 3 : Participants

Toute personne qui participe à l'Opération est appelée ci-après "Participant".

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique résidant en France Métropolitaine (incluant la Corse) exclusivement, à l'exception :

- du personnel de l'Organisateur, de la Société CEPP, de la société Le Monde Interactif, ainsi que des membres de leurs familles ;
- de toute personne et société participant ou ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration, à l'organisation et à la réalisation de l'Opération, ainsi que des membres de leurs familles.
- de toute personne mineure. Une seule participation par foyer fiscal (même nom, même adresse).

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier que le gagnant répond bien aux conditions stipulées ci-dessus. En particulier, le gagnant sera tenu de prouver qu'il était âgé de plus de 18 ans au jour de sa participation sous peine d'annulation de sa participation et détermination d'un autre gagnant.

ARTICLE 4 : Principe du jeu

Pour participer à l'Opération, le participant doit :

- Etre majeur ;
- Se rendre sur un des deux sites :

<http://tempsreel.nouvelobs.com/visit-britain/>

<http://www.telerama.fr/partenaire/visit-britain/on-the-road.php>

- Répondre aux questions correctement

- Remplir le formulaire d'inscription au jeu sur la page d'arrivée en indiquant ses coordonnées complètes(nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, email) ;
- Cliquer sur le bouton de validation

La détermination du gagnant se fera par tirage au sort parmi les Participants ayant rempli le formulaire. Le tirage au sort sera effectué dans un délai d'un(1) mois minimum après la clôture de l'Opération soit au plus tard le 30/04/17.

Le gagnant sera désigné. Il sera prévenu par l'Organisateur par un message électronique (e-mail) envoyé à l'adresse électronique saisie par le Participant lors de son inscription, et ce, dans un délai d'une (1) semaine à compter de la date du tirage au sort.

Le gagnant devra répondre à cet e-mail pour confirmer son acceptation. Sans réponse de sa part sous 15 jours, le gagnant ne pourra plus réclamer son lot.

Toute participation présentant une anomalie (coordonnées inexactes, incomplètes ou falsifiées, personne de moins de 18 ans, etc.) ne sera pas prise en considération. Il est rigoureusement interdit d'utiliser des systèmes de participation automatique. L'Organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier les règles de l'Opération si des fraudes venaient à être constatées.

ARTICLE 5 : Lot

Le lot mis en jeu est le suivant :

Un auto-tour d'une semaine pour deux personnes dans le Sud-Ouest de l'Angleterre (d'une valeur de 3600 €) à prendre entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2018 à l'exclusion des mois de juillet et août (sous réserve de disponibilité et réservation anticipée)

Le budget comprend :

- Vols aller – retour sur compagnie low cost EasyJet, Paris – Bristol – Paris
- L'enregistrement d'un bagage en soute par personne et la réservation de vos sièges
- Location d'une voiture cat. B type Ford Fiesta ou similaire en transmission manuelle, avec Avis, 8 jours
- Hébergement en country house et hôtel de charme, en chambre double avec petits déjeuners (7 nuits)
- Un GPS chargé de l'ensemble du parcours (étapes hôtels)
- Un road-book complet personnalisé avec guide et carte routière
- Notre assurance tranquillité

Itinéraire suggéré :

Jour 1 à 2 : Prise en charge de votre voiture de location à votre arrivée et route pour Bath, villégiature chic et géorgienne où les élégants venaient "prendre les eaux". En ville, vous pourrez admirer les façades géorgiennes des hôtels particuliers ainsi que l'incontournable Royal Crescent. La campagne de Bath est l'une des plus douces d'Angleterre : la ville est entourée par les collines des Costwolds, les grands espaces du Wiltshire et par les pittoresques vallées du Somerset. Une nuit à Bath à votre arrivée.

Jour 2 à 4 : Route pour les Cornouailles et le Devon, de superbes paysages de landes pour toile de fond. A votre arrivée, Dartmouth est un charmant port qui fut longtemps le point de

départ des expéditions vers le "Nouveau Monde". La ville a su rester à taille humaine, c'est une excellente base pour découvrir l'English Riviera. L'une des plus jolies villes côtières de Grande-Bretagne !

On vous conseille en route... un déjeuner au pub dans l'un des villages de pêcheurs - se promener dans les sous-bois – Admirez la vue depuis Overbecks .

Découverte du Devon, A voir, à vivre : Le Dartmouth Castle - une promenade sur la plage de Black Pool (hors saison) - l'abbaye cistercienne de Buckland - The Garden House à Yelverton.

Installation pour deux nuits à Dartmouth au Fingals ou équivalent.

Jour 4 à 6 : Route en Cornouailles. Vous passerez le très célèbre Eden Project avant la découverte des villages authentiques de pêcheurs de Port Isaac et Padstow et de la ville balnéaire et touristique de St Yves. Son ambiance est source d'inspiration encore aujourd'hui pour de nombreux artistes et flâner dans les ruelles est un plaisir. A voir : La Tate St Yves, Trewyn Sculpture Garden

Séjour de deux nuits dans la région de Newquay.

Jour 6 à 7 : Route retour vers le nord, on vous conseille un arrêt au château du roi Arthur à Tintagel, le village côtier de Clovelly et l'église de St Nectan et de l'abbaye de Hartland avant d'autres découverte en longeant la côte...

Séjour d'une nuit dans la région de Barnstaple.

Jour 8 : Route pour Bristol pour votre vol de retour (possibilité d'extension à Londres).

A voir, à vivre à Bristol : Les galeries d'art du front de mer - le Clifton Suspension Bridge - les halles couvertes du St Nicholas Market.

Il est précisé que l'Organisateur et la Société CEPP ne sauraient être tenus responsables des dommages, sinistres et accidents que pourraient subir le gagnant à l'occasion de la soirée. A cet égard, le gagnant doit être titulaire d'une assurance accident et de responsabilité civile (couvrant tous dommages corporels dont ils pourraient être responsables ou victimes – à savoir toute atteinte corporelle subie par une personne physique et les préjudices qui en résultent – et tous dommages matériels dont ils pourraient être responsables ou victimes – à savoir toute atteinte, destruction, altération, perte ou disparition d'une chose ou substance ainsi que toute atteinte physique à un animal) en cours de validité, et ce, pour toute la durée de la soirée.

Le lot est non cessible, non échangeable, non remboursable, non reportable. Toute annulation par le gagnant entraînera l'annulation de sa participation sans octroi d'aucune indemnité de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 6 : Informations générales

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait que le gagnant ne répond pas aux critères du présent règlement, son invitation ne lui serait pas attribuée.

Le Participant autorise toutes les vérifications concernant son identité, son âge ainsi que ses coordonnées postales. Toute fausse déclaration d'identité ou de fausse adresse entraîne l'élimination immédiate du Participant.

Le lot ne pourra en aucun cas être échangé contre sa valeur en espèces, ni remplacé par un autre lot.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du Participant, l'Organisateur n'est pas tenu de faire parvenir une quelconque invitation au gagnant si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription, ou s'il a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat de l'Opération ou ne s'est pas conformé au présent règlement.

Toute connexion interrompue sera considérée comme nulle. Les coordonnées incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement entraîneront la disqualification du Participant et l'annulation de sa participation.

ARTICLE 7 : Responsabilité

L'Organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler l'Opération, à l'écourter, la proroger, la reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger, de reporter ou de réduire la période de participation.

Ces changements feront l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés. L'Organisateur décline toute responsabilité dans le cas où le site serait indisponible pendant la durée de l'Opération, ou en cas de dysfonctionnement du système ou dans le cas où les informations fournies par des Participants viendraient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable. La participation par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet. En particulier, l'Organisateur n'est pas responsable des problèmes d'acheminement des informations par le réseau Internet qui pourraient altérer certaines participations (mauvaise communication téléphonique, interruption du réseau...).

L'Organisateur et/ou la Société CEPP ne pourra être tenue responsable d'un incident ou d'un accident survenu lors de la jouissance de la soirée.

ARTICLE 8 : Règlement

La participation à l'Opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé via depotjeux.com auprès de l'étude d'huissier Michel Jacq situé au 11 bis rue Thiers 29392 Quimperlé.

Le règlement complet de l'Opération est consultable et imprimable à tout moment sur les sites internet suivants :

<http://tempsreel.nouvelobs.com/visit-britain/>
<http://www.telerama.fr/partenaire/visit-britain/on-the-road.php>

Il pourra être obtenu par courrier à titre gratuit (remboursement du timbre au tarif lent de la Poste en vigueur) à toute personne qui en fait la demande en écrivant à l'Organisateur à l'adresse suivante :

M Publicité –Service Opérations Spéciales
80, boulevard Auguste Blanqui
75707 Paris Cedex 13

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'Organisateur dont la décision s'imposera immédiatement.

ARTICLE 9 : Données personnelles

Les coordonnées des Participants seront collectées et traitées informatiquement. Elles seront utilisées par l'Organisateur ou ses prestataires pour la gestion de l'Opération et, le cas échéant, seront traitées par Société CEPP uniquement lorsque le participant aura accepté de recevoir des informations de la part du partenaire de la soirée pour toute opération de marketing direct pour informer les Participants de ses offres et services.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, telle que modifiée, chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations nominatives le concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

M Publicité –Service Opérations Spéciales
80, boulevard Auguste Blanqui
75707 Paris Cedex 13

ARTICLE 10 : Autorisation des gagnants

Le gagnant de l'Opération autorise l'Organisateur à utiliser et diffuser ses nom et prénom, et plus généralement tout élément de sa personnalité, sur tout support, pour une durée de six (6) mois à compter de la date de fin de l'Opération, pour toutes les communications concernant l'Opération, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir droit à une rémunération ou à un avantage quelconque.

ARTICLE 11 : Litiges

L'Opération et le présent règlement sont soumis à la loi française.

Tout litige concernant la portée, l'existence, la validité, l'interprétation et l'application du présent règlement sera réglé amiablement entre les parties ou, à défaut, par les tribunaux compétents.